

fer de lance des droits de la personne



© ACDI/David Barbour

Les ONG canadiennes mettent leur compétence et leur expérience au service des organisations communautaires.

La politique officielle du Canada relative à la promotion et à la protection des droits de la personne à l'échelle internationale incombe à son gouvernement. Cependant, les activités canadiennes dans ce domaine ne se limitent pas aux initiatives gouvernementales. Indépendamment de l'action du gouvernement, des milliers de Canadiens participent directement à la promotion des droits de la personne et apportent leur aide aux victimes de mauvais traitements par l'entremise d'organisations non gouvernementales (ONG).

Par opposition aux organismes gouvernementaux qui ne peuvent se le permettre, les ONG sont fréquemment en premières lignes dans le champ d'action des

droits de la personne à l'étranger. Certaines sont petites, (comme les organisations spéciales créées par des citoyens par suite d'événements particuliers). D'autres sont plus importantes, mieux organisées, et font partie d'associations non gouvernementales internationales qui se préoccupent des droits de la personne partout dans le monde. Parmi leurs activités, mentionnons un éventail complet d'initiatives : sensibilisation de la population aux violations des droits de la personne, formation de délégations d'observateurs, missions d'enquête qui surveillent la situation quant aux droits de la personne dans les pays étrangers, projets d'éducation et de développement visant à promouvoir le respect de ces droits, lobbying auprès de gouvernements étrangers.

Certaines de ces activités sont connues de tous. C'est ainsi qu'en septembre et

octobre derniers, Amnesty internationale, qui compte une section anglophone et une section francophone au Canada, a organisé une tournée de concerts internationale dont le thème était « Human Rights Now! ». Cette tournée, à laquelle participaient certains des plus grands noms du monde de la musique, a été réalisée dans le but de mieux faire comprendre l'importance des droits de la personne et la nécessité d'intervenir lorsque des droits sont bafoués.

D'autres activités sont plus discrètes mais tout aussi importantes. Par exemple, le Secours Quaker canadien participe à un projet unique en son genre au Guatemala. Des membres d'une « brigade de la paix » vivent auprès d'individus et de familles susceptibles d'être persécutées, voire exécutées par des escadrons de la mort, réduisant ainsi les risques d'une agression sans témoin.

Le Secours Quaker canadien agit en collaboration avec le Conseil canadien des églises. Ce Conseil coordonne les activités de nombreuses confessions différentes. Il s'intéresse de très près aux questions des droits de la personne sur le plan international par l'intermédiaire de sa *Commission of World Concerns* et du Conseil oecuménique des églises.

Les églises canadiennes collaborent également avec bon nombre d'organisations qui s'intéressent aux droits de la personne dans des régions ou pays particuliers. Le Comité inter-Églises sur les droits humains en Amérique latine lutte contre les violations des droits de la personne dans

de nombreux pays de cette région en offrant des programmes d'enseignement, en appuyant des groupes latino-américains de défense des droits de la personne, et en effectuant des démarches auprès du gouvernement canadien.

Le Comité de travail Canada-Asie est un collectif d'églises canadiennes, de groupes ethniques asiatiques et de particuliers. Il se préoccupe plus spécialement de questions de droits de la personne et de justice sociale dans les pays asiatiques. Le Comité organise des activités de recherche et d'enseignement, des campagnes de sensibilisation par télégrammes et par lettres, des présentations de films et des débats sur ces problèmes en Asie.

S'il existe de nombreuses autres ONG canadiennes s'intéressant au respect des droits de la personne, leur nombre est dépassé par celui des ONG internationales au sein desquelles des Canadiens militent dans ce domaine. Quelles que soient leurs activités, les ONG ont apporté une précieuse contribution à la cause des droits de la personne. Elles ont également acquis dans ce domaine des connaissances, une expérience et un savoir-faire tels que très peu d'autres genres d'organisations peuvent les égaler. Elles joueront, à l'avenir, un rôle de plus en plus important pour la protection et la promotion des droits de la personne. Aussi le gouvernement canadien est-il résolu à les appuyer dans ce rôle.